

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du jeudi 15 octobre 2015 à 20 h 30
en Mairie de Dommartin-les-Remiremont : Salle du Conseil

Procès verbal

L'an 2015, le quinze octobre à 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMMARTIN les REMIREMONT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Catherine LOUIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier du 8 octobre 2015 aux conseillers municipaux. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08 Octobre 2015.

Présents: Mme Catherine LOUIS, M. Jean MANSOURI, Mme Annette MAISON, M. Jean-Pierre DIDIER, Mme Tiffany DE SANTA, M. René POIRSON, M. Bruno DERVAUX, M. Régis MOREAU, M. Laurent FRANCOIS, M. Guillaume COMBES, Mme Vanessa GRANDEMANGE, Mme Laëtitia HERROUIN, Mme Anne-Claire CAUSIN, Mme Monique DAVAL, Mme Anne-Marie MOUREY.

Excusés ayant donné procuration : Mme Isabelle GEORGES-PY à M. René POIRSON, M. Jean-Jacques ROSAYE à Mme Anne-Marie MOUREY, M. Jean-Pierre DEMANGEL à Mme Monique DAVAL.

A été nommée secrétaire : Mme Annette MAISON

Le procès-verbal de la séance du 24 Septembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Mme Le Maire poursuit en demandant aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur l'ordre du jour qui leur a été transmis le 8 Octobre 2015 et de préciser qu'une question supplémentaire est à ajouter concernant le renouvellement ou pas, des logiciels de la Mairie.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I) DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- **Droit de préemption urbain :**

La commune n'exerce pas son droit de préemption sur :

- La vente d'un immeuble sis 20 rue de Menaufaing appartenant à Mme Yolande Zimmermann
- La vente d'un immeuble sis 88 rue de la Roche appartenant à Mr Jacques Frenot
- La vente d'un immeuble sis 250 rue des Tilles appartenant à la SCI Aux Voyes Croisées Demange
- La vente d'un terrain sis rue de Vaubexy appartenant à Mr Pascal Petitjean

- **Travaux de rénovation des deux réservoirs d'eau potable de votre commune**

Ce point à l'ordre du jour est reporté car le marché n'a pas été dépouillé.

II) DELIBERATIONS

- **Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)**

M. Mansouri précise qu'il vient seulement de prendre connaissance du dernier document arrivé en

Mairie ce jour à 18 heures provenant du Bureau d'Etudes Patrice NORMAND.

L'estimation financière de la mise en accessibilité des bâtiments concernés :

Mairie, musée, salle des fêtes, salle informatique, espace Louis Gérard, maison des associations, salle de musique, église, vestiaire foot, écoles maternelle et élémentaire, 2 salons de coiffure, local infirmières et salon esthéticienne, s'établit comme suit :

Année 1	8 300 €
Année 2	15 050 €
Année 3	36 700 €

soit une estimation totale de **60 050 euros HT**

Ces travaux conséquents sont portés au calendrier Annexe 3 – 5.3.1 sur les 3 années qui viennent

Ensuite, nous prenons connaissance de la liste des dérogations envisagées et explicitées pour les bâtiments : école maternelle, église, local du stade, local d'infirmière, mairie-musée, maison des associations, salle des fêtes, salle informatique, salle de musique et salon de coiffure.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte la validation de cette proposition.

- **Sécurisation cheminement du RD 23 : rue de Franould**

Monsieur Jean MANSOURI nous informe que la consultation des entreprises est lancée depuis le mardi 13 octobre 2015, que l'ouverture des plis se fera le 13 novembre 2015 et que les travaux ne commenceront qu'à la fin de cet hiver.

La délibération autorisant Mme le Maire à signer avec le Conseil Départemental une convention d'occupation du Domaine Public est adoptée à l'unanimité.

- **Protection sociale complémentaire « Risque Santé »
Convention de participation**

Mme le Maire présente un courrier du Centre de gestion sous la forme d'une convention de participation financière à la protection sociale complémentaire de nos agents dans un cadre sécurisé et avantageux.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation pour le risque « santé . » organisée par le Centre de Gestion des Vosges pour une durée de 6 ans à compter du 01 Janvier 2016 et de fixer à 15 euros par agent et par mois la participation financière de la Commune.

- **Contrat assurance des risques statutaires**

Mme le Maire nous informe que le Contrat-groupe actuel arrive à échéance le 31 décembre 2016 et que la Commune a tout intérêt à adhérer à cette assurance, nous en avons déjà eu besoin par le passé.

Le Centre de gestion procédera, au cours du premier semestre 2016, à un appel d'offres pour le prochain contrat-groupe qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de mandater le centre de gestion pour engager une consultation en vue de souscrire une convention d'assurance des risques statutaires.

- **Installation classée pour la protection de l'environnement.**

Mme le Maire, expose la demande présentée par la SAGRAM dont le siège social est situé 14 rue de la Prairie à Golbey , en vue d'obtenir l'autorisation de poursuivre et d'étendre l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de granit à Saint-Amé, aux lieudits « les Béheux » et « La fontaine des Loups »

Comme la Mairie de Dommartin se trouve dans le rayon d'affichage défini par l'arrêté préfectoral, le

Conseil Municipal doit par conséquent donner son avis.

Mme le Maire précise qu'elle a pris connaissance de l'enquête complète et il en ressort qu'il n'y a pas de pollution directe, mais un respect de l'environnement, pas de bruit ni de nuisance pour notre Commune, donc pas de souci majeur.

Suite à l'intervention de M. René POIRSON, il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser cette installation classée, en ajoutant à notre délibération un NB précisant que la Commune de Dommartin les Remiremont sera exclue du circuit de concassage.

- **Forêt communale**

M. Bruno DERVAUX fait l'état d'assiette des ventes de bois pour l'année 2016 :

6630 m³ de bois

730 m³ de chablis et produits accessoires

La parcelle 51 est reportée sur l'année 2016

La parcelle 7 (les feuillus) seront exploités pour les lots d'affouage (environ 30 lots)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte cet état d'assiette.

- **Ecole Elémentaire**

Mme le Maire nous informe du courrier des enseignantes de l'école élémentaire, CM1 et CM2, dans lequel est mentionnée la prévision d'un voyage scolaire à Paris les 21 et 22 avril 2016, voyage qui est organisé tous les 2 ans.

Par manque d'informations, il a été décidé de reporter notre décision quant au montant de la subvention accordée, en espérant avoir plus de précisions lors du Conseil d'école du 6 Novembre 2015.

La décision sera prise ultérieurement.

- **Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges (CCPHV)**

Modifications statutaires :

Mme Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2015, relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes Vosges.

Les modifications statutaires sont les suivantes :

Modification de l'article 3 des statuts de la Communauté de Communes de la Porte des Hautes portant sur la détermination de l'adresse du siège social de l'EPCI « 4, rue des Grands Moulins — 88200 SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT » à compter du 1^{er} Janvier 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces modifications statutaires.

- **Logiciels du secrétariat de la Mairie**

Mme le Maire, expose que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services de la société Segilog arrive à échéance le 14 novembre 2015. (2012-2015) et qu'il y a lieu de renouveler ce contrat avec cette Société sur laquelle notre personnel administratif peut compter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler ce contrat pour une durée de 3 ans

III) INFORMATIONS

- **Renforcement réseau électrique « Sur la Rive »**

M. Jean MANSOURI, nous informe qu'il y a lieu de procéder au renforcement du réseau électrique dans le quartier « Sur la Rive ». Le réseau actuel n'est plus suffisant pour alimenter les constructions futures et les appartements qui vont être créés sur cette zone.

En accord avec les services d'EDF, nous devons acheter une petite parcelle de terrain pour y implanter le nouveau transformateur.

Des réunions sont prévues pour définir l'emplacement et obtenir l'accord du propriétaire.

- **Conseil Municipal des Enfants**

M. Régis MOREAU a fait le point « Opération Brioches de l'Amitié » au profit de l'ADAPEI des Vosges .

Le Conseil Municipal des Enfants accompagnés d'adultes ont participé à cette opération.

Le stand devant la boulangerie a été démuni en peu de temps et certains secteurs de la Commune n'ont pas pu être servis, faute de brioches. Pour l'année prochaine il a été convenu de commander au moins 50 brioches supplémentaires.

125 brioches ont été vendues ce qui a rapporté 400 euros pour l'ADAPEI.

Un grand merci aux enfants et aux bénévoles qui les accompagnaient.

Les élections au Conseil Municipal des Enfants auront lieu samedi 17 octobre 2015 de 10 h à 11 h en Mairie, pour élire 2 nouveaux conseillers qui seront candidats.

Le vendredi 6 Novembre 2015 à 18 heures en Mairie aura lieu l'élection du nouveau Président ou de la nouvelle Présidente.

- **Travaux Salle de réunion de la Mairie**

Point de situation

Mme le Maire nous invite à visiter la salle de réunion au 1^o étage. Celle-ci a fait l'objet d'un rajeunissement complet, en peinture et mobilier. C'est réussi et accueillant.

- **Cabines téléphoniques**

Mme le Maire nous informe que les cabines téléphoniques ont été démontées.

- **Date prévisionnelle des prochaines réunions de Conseil Municipal :**

Jeudi 10 décembre

- **Date des Elections Régionales**

6 Décembre 2015 et 13 décembre 2015 :

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 17 Octobre 2015

La Secrétaire de séance
Annette MAISON